



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES  
TRANSPORTS**

**N° Spécial**

**16 Juin 2022**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEAT du 16 Juin 2022**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS</b>	<b>Page</b>
DRIEAT-IDF N°2022-0441	15.06.2022	Arrêté portant modification des conditions de circulation, sur la RD986 à Antony, au droit de l'avenue du Général de Gaulle, pour des travaux d'aménagement de voirie du tramway T10.	3

**Arrêté DRIEAT-IDF-2022-0441**

**Portant modification des conditions de circulation, sur la RD986 à Antony, au droit de l'avenue du Général de Gaulle, pour des travaux d'aménagement de voirie du tramway T10.**

Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1, L.2521-2, et L.2215-1 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L.411-5, L.110-03, R.411-8-1 ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

**Vu** le code de la voirie routière, notamment ses articles L.115-1 et R.152-1 ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 03 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** le décret du n°2021-261 du 10 mars 2021 relatif à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 07 juin 1977 et ses annexes ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 31 mai 2022 portant attribution de fonctions par intérim du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

**Vu** l'arrêté n°PCI 2022-059 du 9 juin 2022, du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature à M. Hervé Schmitt, chargé par intérim des fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

**Vu** la décision n°DRIEAT-IDF-2022-0558 du 10 juin 2022 du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, par intérim, portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** la note du 15 décembre 2021, du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargée des transports, fixant le calendrier des jours « hors chantiers » de l'année 2022 et du mois de janvier 2023 ;

**Vu** l'avis de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 9 mai 2022 ;

**Vu** l'avis de la mairie d'Antony du 10 mai 2022 ;

**Vu** la demande formulée le 11 mai 2022 par le conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

**Considérant** que la RD986 à Antony est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

**Considérant** que des travaux d'aménagement de voirie du tramway T10 nécessitent de prendre des mesures de restriction de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents appelés à intervenir ;

**Sur proposition** du directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, par intérim ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

**A compter de la date de signature du présent arrêté et jusqu'au mercredi 31 août 2022**, sur l'avenue du Général de Gaulle (RD986) à Antony, entre le n°60 et le carrefour de l'Europe, les interventions relatives aux travaux d'aménagements de voirie du tramway T10 impliquent des modifications de circulation et de stationnement.

### **Article 2**

L'avenue du Général de Gaulle (RD.986) à Antony est composée de 2 voies de circulation par sens.

Sur cette dernière, entre le n°60 et le carrefour de l'Europe, dans les deux sens de circulation, la circulation automobile est maintenue sur une voie d'une largeur minimale de 3,20 mètres en toutes circonstances.

Les accès sont maintenus comme suit :

- Le cheminement d'une largeur minimale de 1,40 mètre et la protection des piétons sont assurés en toutes circonstances au droit des travaux. La circulation piétonne s'effectue sur un revêtement en béton bitumineux ou en stabilisé.

L'emprise sur chaussée est permanente.

Les travaux sont autorisés de **7h30 à 17h30**.

### **Article 3**

La vitesse au droit du chantier est réduite à 30 km/h.

### **Article 4**

Les travaux de voirie réseaux divers (VRD) sont réalisés par les entreprises :

- EUROVIA IDF,  
48, avenue Gabriel Péri - 78360 Montesson,  
Contact : Monsieur Thibaut Ochin,  
Téléphone : 06 11 86 01 42.  
Courriel : [thibaut.ochin@eurovia.com](mailto:thibaut.ochin@eurovia.com)
  
- WATELET TP,  
7, route principale du Port - 92230 Gennevilliers,  
Contact : Monsieur Nicolas Blin,  
Téléphone : 06 03 81 31 32.  
Courriel : [nicolas.blin@watelet-tp.fr](mailto:nicolas.blin@watelet-tp.fr)

- VALENTIN TP,  
Chemin de Villeneuve BP n°96 - 94143 Alfortville,  
Contact : Monsieur Alexis Willemin,  
Téléphone : 01 41 79 01 35.  
Courriel : [alexis.willemin@valentintp.com](mailto:alexis.willemin@valentintp.com)

- SRBG,  
215, avenue Jules Quentin - 92000 Nanterre,  
Contact : Monsieur Matthieu Larose,  
Téléphone : 06 17 43 27 16.  
Courriel : [matthieu.larose@srbg.fr](mailto:matthieu.larose@srbg.fr)

- EMULITHE,  
8, quai Lucien Lefranc – 93300 Aubervilliers  
Contact : Jean-Marc  
Mail : [jean-mars.topalovic@emulithe.fr](mailto:jean-mars.topalovic@emulithe.fr)  
Tél : 01 69 11 36 00

- BOUYGUES Energies & Services  
1, route de la Bonde - 91300 Massy,  
Contact : Monsieur Fabien Raoult,  
Téléphone : 07 64 36 69 10.  
Courriel : [fraoult@bouygues-es.com](mailto:fraoult@bouygues-es.com)  
Tel :

- LES PAVEURS D'EUR & LOIR,  
ZA de la vallée Douard - 28500 Cherisy,  
Contact : Monsieur David Pereira,  
Téléphone : 02 37 48 79 91.  
Courriel : [lespaveurs.eureetloir@orange.fr](mailto:lespaveurs.eureetloir@orange.fr)

- GEOFIT,  
5, rue Amédée Gordini - 78114 Magny-les-Hameaux  
Contact : Monsieur Julien Pacary,  
Téléphone : 01 30 16 46 79  
Courriel : [j.pacary@geofit.fr](mailto:j.pacary@geofit.fr)

La signalisation temporaire est mise en place par l'entreprise :

- SIGNATURE,  
13, voie des Suisses - 92220 Bagneux  
Contact : Monsieur Guillaume Porlier,  
Téléphone : 06 27 26 52 38.  
Courriel : [guillaume.porlier@signature.eu](mailto:guillaume.porlier@signature.eu)

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le chantier s'effectuera sous le contrôle de l'entreprise :

- ARTELIA,

47, rue de Lugo - 94600 Choisy-le-Roi,

Contact : Monsieur Joannes Brossard,

Téléphone : 06 27 59 70 84.

Courriel : [joannes.brossard@arteliagroup.com](mailto:joannes.brossard@arteliagroup.com)

Le balisage et la signalisation mis en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA ou du CEREMA).

### **Article 5**

Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont considérés comme gênants au droit des travaux conformément à l'article R.417-10 du code de la route.

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

### **Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine, adressé à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, 21/23 rue Miollis, 75 732 Paris cedex 15 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif du Val-d'Oise.

### **Article 7**

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;

Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Le maire d'Antony ;



Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au directeur du SAMU.

Fait à Paris, le 15 juin 2022

Pour le préfet des Hauts-de-Seine et par subdélégation,  
L'adjoint à la cheffe du département sécurité,  
Éducation et circulation routières

René ALBERTI

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>